



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 SEPTEMBRE 2024**  
**EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL – 19H30**  
**Les Essarts – ESSARTS-EN-BOCAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

**Étaient présents** : Ghislaine ROUSSEAU, Claudine LÉBOUCHER, Janine MERCIER, Marie-Claude HERVÉ, Blandine DRAPEAU, Anne-Gaëlle PROVENZANO, Anne-Sophie LETOUSEY, Éliane TESSIER.

**Était également présente** :

- Céline GOBIN.

**Absents excusés** :

- Caroline GILBERT,
- Frédéric GONNORD (pouvoir donné à Éliane TESSIER),
- Jean-Baptiste DUGAST (pouvoir donné à Blandine DRAPEAU),
- Régine NICOLEAU (pouvoir donné à Janine MERCIER),
- Élise MARTIN (pouvoir donné à Anne-Sophie LETOUSEY).

**Nombre de membres en exercice** : 13

**Présents** : 8

**Votants** : 12

**Quorum** : 7

**Élection du secrétaire de séance** : Madame Janine MERCIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 18 Juin 2024**

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 18 Juin 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration

**1. Vote de l'EPRD Modificatif 2024 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite**

Madame la Vice-Présidente rappelle que l'EPRD primitif de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage pour l'année 2024 a été approuvé par délibération n° DEL031CCAS290424 du 29 avril 2024, sans connaître la décision budgétaire de l'ARS des Pays de Loire.

Considérant qu'il convient de le modifier, suite à la réception de la notification suivante :

- Décision tarifaire n° 3479, l'ARS des Pays de Loire, en date du 10 juin 2024, fixant le forfait global de soins 2024. Augmentation de la dotation soins de : 16 915,63 euros, soit une dotation totale de 2 291 215,92 euros.

**Sur proposition de Madame Ghislaine ROUSSEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **décide de procéder aux ajustements, ci-après, du budget de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage pour appliquer la décision de l'ARS Pays de Loire.**

Section de fonctionnement

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à voter	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
64151	Rémunération principale	16 915,63 €	
735111	Hébergement permanent des résidents		47 560,26 €
7351121	Accueil temporaire avec hébergement		351,89 €
7351122	Accueil temporaire sans hébergement		633,49 €
7351128	Autres financements complémentaires		- 31 630,01 €
<b>TOTAL - INVESTISSEMENT</b>		<b>16 915,63 €</b>	<b>16 915,63 €</b>

## **2. Mouvements des Résidents**

EHPAD STE AGATHE

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
THOMAS Marie-Reine	Saint Martin des Noyers		17/06/2024		
TESSIER Augusta	Saint Martin des Noyers		24/06/2024		
DEBIEN Marcel	Sainte Cécile	01/07/2024			
NAULEAU Roger	Saint Martin des Noyers	01/07/2024			
ROULET Claudette	Saint Martin des Noyers	25/07/2024			
LOUINEAU Robert	Saint Martin des Noyers		09/08/2024		
NAULEAU Roger	Saint Martin des Noyers		13/08/2024		
FRAPPIER Solange	Sainte Cécile	19/08/2024			
JARRION Claude			02/09/2024		

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
GENDRON Alfred	Les Essarts	15/07/2024			
ROBIN Pierre	Les Essarts		16/06/2024		
CHARPENTIER Michel	L'Oie		18/06/2024		

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
ROBERT René	La Ferrière			13/06/2024	Transfert EHPAD St Vincent de Paul

### 3. Prochaines dates de réunions CCAS

La réunion du **Mardi 15 octobre 2024** se déroulera sur **la Résidence Ste Agathe**

REUNIONS CA CCAS EeB 2024 - 19H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
jeudi 19 septembre 2024
mardi 15 octobre 2024
mardi 5 novembre 2024
mardi 3 décembre 2024

REUNIONS CST CCAS EeB 18H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
lundi 14 octobre 2024
lundi 25 novembre 2024

#### **4. Informations diverses**

Annonce du recrutement du nouveau directeur de l'EHPAD Multisite d'ESSARTS-EN-BOCAGE au 21/10/2024 : Monsieur BOURASSEAU Laurent.

Recrutement sur un poste de contractuel (choix de Monsieur BOURASSEAU) pour une durée de 2 ans.

Remerciement de l'association Couleurs d'Automne pour la subvention versé par le CCAS qui a servi pour le séjour à Bretignolles.

Invitation à l'ouverture de la cave le vendredi 27 septembre à 10h45 dans le cadre de la Semaine Bleue sur la Résidence St Vincent de Paul.

Invitation à un repas vendredi 4 octobre à 18h30 dans le cadre de la Semaine Bleue sur la Résidence Ste Agathe.

Repas des aînés le 9 novembre à Boulogne.

Repas des aînés le 16 novembre aux Essarts.

### **DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE**

#### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 25 JUILLET 2023**

##### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet,

**La Présidente du CCAS d'ESSARTS-EN-BOCAGE,**

*Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

*Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts-en-Bocage,*

*Vu la demande d'aide financière en date 11 juillet 2024 de Madame X. – LES ESSARTS - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE,*

*Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Madame X.,*

**La Présidente du CCAS décide d'accorder :**

- **une aide financière de 350 € dans le cadre de l'aide à la mobilité pour la réparation de son véhicule. L'aide sera versée directement au garage CHAMPOT – 55 rue des Sables – Les Essarts – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts-en-Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Madame la Présidente en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

#### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 26 AOÛT 2023**

##### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août,

**La Présidente du CCAS d'ESSARTS-EN-BOCAGE,**

*Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

*Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts-en-Bocage,*

*Vu la demande d'aide financière en date du 9 août 2024 de Monsieur X. – LES ESSARTS - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE,*

*Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Monsieur X.,*

**La Présidente du CCAS décide d'accorder :**

- **une aide financière de 95.08 € dans le cadre de l'aide à la mobilité pour l'assurance de son scooter. L'aide sera versée directement aux Commissaires de l'Ouest – 14 Bd Churchill – 44100 NANTES,**
- **une aide financière de 82.85 € dans le cadre de l'aide au logement pour l'assurance habitation. Cette aide sera versée directement aux Assurances du Crédit Mutuel.**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts-en-Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Madame la Présidente en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

*Janine MERCIER*  
*Janine*  
**Secrétaire de Séance**

**Ghislaine ROUSSEAU**  
*Ghislaine Rousseau*  
**Vice-Présidente  
du CCAS d'Essarts-en-Bocage  
Présidente de Séance**